

Pas de M2 à la rentrée, je suis perdue...

Par **Leadbs**, le **02/08/2016** à **10:55**

Bonjour à tous,

N'ayant pas de M2 à la rentrée 2016/2017, je me pose beaucoup de questions quant à mon avenir...

J'ai validé mes 2 premières années de droit moyennement, mais sans passer aux rattrapages, avec une mention assez bien en L1. J'ai continué mon cursus en effectuant mon année de licence, que j'ai lamentablement ratée, faute à un décrochage et des problèmes personnels (6 voir 7 de moyenne).

J'ai par la suite décidé de redoubler mon année de licence, dans une autre fac, et ai validé cette année correctement, à environ 11,5 de moyenne à l'année (ce qui n'est pas non plus très reluisant...).

Arrivé au choix de mon Master 1, j'ai fini par m'inscrire en parcours Droit des Affaires à l'université Lille 2.

Je n'ai pas validé mon premier semestre (9,58 de moyenne), mais ai compensé avec mon second semestre (11 de moyenne).

Par pure bêtise, et étant dubitative quant à la suite de mon parcours, je ne me suis inscrite qu'à 3 Master 2, et j'ai donc essuyé plusieurs refus, concernant toutes les formations que j'avais demandé (le motif étant "notes insuffisantes par rapport aux autres candidats)...

Je ne sais pas quoi faire l'année prochaine, même si s'offrent à moi différentes possibilités:
- effectuer plusieurs stages et représenter l'année prochaine ma candidature, cette fois ci à beaucoup plus de Master 2, mais je me pose la question de la délivrance d'une convention de stage, sans forcément s'inscrire à une formation (car pour moi la convention est délivrée par la Faculté).

Je ne souhaite pas (sauf si cela était le dernier recours) me réinscrire à un autre Master 1, après avoir lu les différents sujets de cette page, certaines personnes précisant que cela est inutile, voir mal vu des directeurs de formation.

en résumant:

- partir à l'étranger, en effectuant des stages (se pose ici toujours le même problème de la délivrance d'une convention),
- trouver un petit boulot dans le secteur juridique...

- me réinscrire en M1 (droit social, droit du numérique?)

J'ai le moral au plus bas et je ne sais pas quoi faire... Trouver des personnes dans la même difficulté que moi me permettra peut être d'en discuter et de récolter quelques avis. J'ai l'impression de faire partie des rares cas de personnes confrontés à cette situation.

Je ne me considère pas comme une "branleuse" (excusez moi par avance du terme), même si je sais que je n'ai pas travaillé à mon maximum. Personne à la fac ne peut me conseiller, et j'ai vraiment peur de faire une bêtise qui pourrait m'être préjudiciable pour la suite de mon parcours.

Si quelqu'un avait un conseil à me prodiguer, je serai très contente de le connaître.

en espérant que quelqu'un me répondra.

Par **Sismic**, le **02/08/2016** à **11:06**

Bonjour,

Pourquoi pas redoubler ton M1 (je ne sais pas si cela est possible) pour pouvoir avoir 16/17 de moyenne ?

Et ainsi décrocher le meilleur M2 ?

Par **Leadbs**, le **02/08/2016** à **11:10**

Bonjour Sismic,

C'est ce que je voulais faire initialement, puis j'ai appris qu'on ne pouvait pas "redoubler" un M1 que l'on avait déjà obtenu dans la même faculté (ce qui semble logique finalement, car une fois que l'on a son Master 1, il n'y a pas de raison que l'on repasse celui ci).

Merci pour la rapidité de réponse en tout cas..

Par **Herodote**, le **02/08/2016** à **12:05**

Bonjour,

A mon avis, cela dépend de votre projet professionnel. Si vous souhaitez devenir avocat, pourquoi ne pas vous inscrire à l'IEJ et préparer l'examen ? Il est accessible avec le M1 en poche et il est tout à fait possible de faire un Master 2 en PPI (Projet pédagogique individuel à l'école de formation), vous aurez alors occupé votre année.

Pour les stages, c'est compliqué, il me semble que depuis la réforme, seules les formations

diplômantes comprenant un nombre minimal d'heures de cours permettent l'octroi d'une convention de stage. Pas sûr que cela concerne les IEJ (il faudrait dans ce cas contacter la scolarité). Mais si tel est le cas, faire un stage en parallèle ne serait pas une mauvaise idée.

Enfin, il me semble certains masters (généralement pas les plus prisés, mais y compris dans des très bonnes facs) font une seconde session de recrutement en septembre. A défaut d'être une formation idéale, elle peut néanmoins être un tremplin, le cas échéant, vers un second M2 (à condition d'une certaine cohérence du parcours).

Enfin, dernière solution qui me vienne à l'esprit, certaines écoles de commerces recrutent peut-être encore en Master ou Mastère à orientation juridique, mais il faut alors faire attention. Toutes ces formations sont très chères et seules certaines offrent une véritable plus-value. Cela étant, même de bons, voir très bons établissements recrutent parfois largement du fait des coûts de la formation qui implique une certaine difficulté à remplir les promotions. Pour les écoles de commerce, la réputation de l'école joue beaucoup.

Par **Isidore Beautrelet**, le **02/08/2016 à 13:50**

Bonjour

[citation]*Si vous souhaitez devenir avocat, pourquoi ne pas vous inscrire à l'IEJ et préparer l'examen ? Il est accessible avec le M1 en poche et il est tout à faire possible de faire un Master 2 en PPI (Projet pédagogique individuel à l'école de formation), vous aurez alors occupé votre année.* [/citation]

Excellent conseil. Toutefois en début d'année universitaire j'ai assisté à une conférence où des avocats nous ont informé que le système actuel de l'école d'avocat allait être réformé (pardonnez moi mais je ne me souviens plus de la date, mais apparemment ça ne va pas tarder.)

Actuellement, 6 mois de cours, 6 mois PPI, 6 mois de stage (pas forcément dans cette ordre). Il serait envisagé de supprimer le PPI, et de prévoir 2 ans de cours et 1 an de stage. De plus, le CAPA ne serait délivré que si l'étudiant atteste qu'un cabinet veuille "l'embaucher", car ils ne veulent plus lâcher les nouveaux avocats tout seul dans la nature. Mais cela est un autre débat ...

Par **clem_prt**, le **20/07/2017 à 12:38**

Bonjour,

J'aimerais savoir vers quelles options tu t'étais tournée ? En effet, je suis actuellement dans la même situation que toi : après l'obtention d'une double licence, j'ai validé un M1 de droit des affaires avec 12 de moyenne mais aux rattrapages (je n'avais pas validé le S1 et la compensation ne jouant pas, je suis passée aux rattrapages). Par manque d'information, je n'avais postulé qu'à trois M2 (dans lesquels j'ai été refusé). Je me retrouve donc dans ta situation: j'aurais voulu profiter de cette année pour faire des stages (j'ai d'ailleurs eu plusieurs entretiens) et préparer au mieux mes différents dossiers pour les M2, cependant, je viens de

réaliser que n'étant pas inscrite en fac, je ne pourrais avoir de convention de stage. De plus, je me suis renseignée auprès de différentes fac pour bénéficier du système de l'année de césure, mais pour se faire, il faut être reçu et inscrit dans une année supérieure chose que je ne peux désormais faire. Je me retrouve donc bloquée ... Par conséquent, j'ai postulé dans des associations pour faire du bénévolat auprès des services juridique, et j'envisage également de chercher un emploi dans le secteur juridique (type assistante/secrétaire juridique) mais je me demande si cela sera bien valorisé...

Par **Herodote**, le **20/07/2017** à **12:55**

Bonjour,

Outre le stage, une expérience intéressante selon le domaine où vous travailler est le boulot d'assistant de justice. C'est surtout pensé pour ceux qui préparent le l'ENM, mais pas uniquement. Les tribunaux et cours d'appel sont parfois très intéressés par des profils spécialisés (droit des affaires, propriété intellectuelle...). Même la Cour de cassation en recrute quelques uns. Il n'est pas toujours exigé de Master 2.

Il s'agit d'un travail à mi-temps (2j/semaine), donc cela permet de faire autre chose en parallèle (DU notamment, si celui-ci est pertinent). C'est un contrat de travail, donc pas besoin de convention de stage. Cela peut aussi permettre le cas échéant de déboucher vers un poste de juriste assistant, mais je crois que le bac+5 est exigé pour cela (sans certitude).

Par **clem_prt**, le **20/07/2017** à **15:08**

Je vous remercie de votre réponse. Cependant, il me semblait que les assistants de justice étaient uniquement recrutés pour des contrats de deux ans renouvelables plusieurs fois. Je vais donc me renseigner davantage car il vrai qu'une telle expérience pourrait constituer un vrai plus tout en m'enlevant la problématique de la convention de stage que je ne peux me procurer...

Par **Herodote**, le **21/07/2017** à **19:40**

Bonsoir,

Il est possible de démissionner si vous souhaitez arrêter avant la fin du contrat. Les candidatures se font auprès du président de la juridiction (TGI ou Cour d'appel). Il s'agit généralement d'envoyer CV, lettre de motivation, diplômes et le cas échéant les relevés de note (parfois demandés, mais pas toujours).